

Site Natura 2000
« Lacs d'Espalem et de Lorlanges »
FR 8301082



Bilan annuel d'activité
Année 2015



SMAT du Haut-Allier
42, avenue Victor Hugo
BP 64
43 300 Langeac

Tél : 04-71-77-28-30

Fax : 04-71-77-19-14

E-mail : accueil@haut-allier.com



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



Sommaire

SOMMAIRE	1
I. PREAMBULE	2
II. ANIMATION DU SITE	3
1.1 <i>Animation des contrats Natura 2000</i>	3
1.2 <i>Contrats Natura 2000 agricoles</i>	4
DETAIL DES OPERATIONS.....	6
DETAIL DES OPERATIONS.....	7
4.1 <i>Suivi des autres démarches en lien avec le site</i>	7
DETAIL DES OPERATIONS.....	7
5.1 <i>Gestion administrative et financière</i>	8
DETAIL DES OPERATIONS.....	8
III. SYNTHÈSE DE L'ANIMATION 2015 SUR LE SITE "LACS D'ESPALEM ET DE LORLANGES"	9
1. BILAN DU TEMPS D'ANIMATION SUR LE SITE.....	9
2. SYNTHÈSE FINANCIÈRE	10

I. Préambule

Le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082 a été désigné en 1999 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Son Document d'objectifs a été élaboré en 2009 et 2010 par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, et validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2010. Le site, d'une surface totale de **67 hectares**, est composé de deux secteurs distincts géographiquement. L'un se situe au niveau du Hameau de La Pénide, commune d'Espalem, et l'autre se trouve juste au-dessus du lotissement du village de Lorlanges. La caractéristique du site est la présence de plusieurs lacs dits « de chaux », des dépressions circulaires sur les plateaux basaltiques de relative faible profondeur. Ces dépressions humides abritent **deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire**, à savoir le Sonneur à Ventre Jaune et le Triton Crêté. Près de **16 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire** sont également présents : prairies maigres de fauche, pelouses sèches, lacs eutrophes naturels et eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes.

Le Président du Comité de pilotage est depuis 2011 M. Didier Soulier, maire de Lorlanges.

Le SMAT du Haut-Allier assure l'animation de ce site depuis 2011, première année d'animation. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Le premier semestre d'animation ayant fait l'objet d'un précédent rapport d'activité, le présent rapport couvre **l'animation du site durant le second semestre 2015** selon la convention attributive n°2015-016, correspondant à la mise en œuvre de l'animation pour le second semestre 2015 et l'année 2016.

Durant le second semestre 2015, **12 jours d'animateurs** ont été consacrés à l'animation du site « Val d'Allier et Limagne brivadoise ».

II. Animation du site

1 Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

1.1 Animation des contrats Natura 2000

Gestion des lacs de La Pénide (Espalem)

Pour mémoire, le Grand Lac et le Lac Citrou, situés près du village de La Pénide sur la commune d'Espalem, abritent sur leur pourtour des prairies naturelles de fauche d'intérêt communautaire en bon état de conservation. Ces prairies se situent sur des biens de section, et sont gérées historiquement par les habitants du village de La Pénide. A plusieurs reprises depuis l'élaboration du Document d'objectifs, certains exploitants agricoles locaux ont signalé une élévation du niveau de l'eau du Grand Lac et du Lac Citrou au fil des années. Selon ces exploitants, la fauche est rendue de plus en plus difficile car l'eau atteint quasiment la bordure des parcelles, et empêche le passage des engins agricoles. Si le niveau d'eau augmente encore, les exploitants ont indiqué qu'ils ne pratiqueraient plus de fauche sur ces parcelles.

Face à cette situation, la structure animatrice a souhaité mettre en place une concertation sur la gestion de ces lacs, pour tenter de trouver des solutions de gestion répondant à cette problématique, tout en permettant la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné.

Le SMAT du Haut-Allier a organisé une réunion avec :

- Le Président du Comité de pilotage ;
- Les exploitants agricoles du village de La Pénide ;
- Le Maire de la commune d'Espalem ;
- Les acteurs environnementaux intervenant sur ce site : CEN Auvergne, CPIE du Velay, Département de la Haute-Loire ;
- La structure animatrice du site.

Cette réunion a été organisée le 22 juin 2015 à la mairie d'Espalem. Le diaporama présenté se trouve en annexes.

Les principales conclusions de la réunion ont été :

- La nécessité de réaliser une intervention visant à permettre le maintien de la fauche sur le site en stoppant l'élévation du niveau d'eau des lacs ;
- La nécessité de tenir compte des exigences écologiques de plusieurs groupes d'espèces (amphibiens en priorité) ;
- Le SMAT du Haut-Allier propose un cahier des charges des mesures à mettre en œuvre, en le soumettant aux différents organismes partenaires et aux services de l'Etat ;
- Le cas échéant, le montage d'un contrat Natura 2000 sera proposé pour encadrer et financer les travaux, a priori sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Espalem ;

Au cours de l'année 2015, l'animateur a notamment :

- Recherché des guides de gestion et retours d'expériences de mesures mises en œuvres sur des milieux humides ;

- Consulté plusieurs organismes ayant déjà réalisé des opérations analogues ;
- Rencontré le Maire d'Espalem pour échanger sur les modalités du projet ;
- Organisé la réunion du 22 juin avec l'aide de la mairie d'Espalem ;
- Effectué une visite de terrain avec une entreprise spécialisée dans les travaux en milieux sensibles ;
- Rédigé une première version du cahier des charge des opérations ;
- Transmis le cahier des charges aux partenaires environnementaux et services de l'Etat (DREAL, DDT43) ;
- Synthétisé les remarques des différents partenaires en vue de l'élaboration d'une 2nde version du cahier des charges.

La première version du cahier des charges et la synthèse des remarques se trouvent en annexes.

Les prochaines étapes pour la réalisation de ce projet sont :

- La rédaction de la seconde version du cahier des charges tenant compte des remarques transmises à l'animateur ;
- La présentation de ce cahier des charges au Comité de pilotage et la validation par celui-ci ;
- L'accompagnement de la commune d'Espalem dans la mise en œuvre des opérations (modalités contractuelles, suivi de la phase de travaux) ;

1.2 Contrats Natura 2000 agricoles

Nouvelle programmation de mesures agro-environnementales

Le SMAT du Haut-Allier a déposé en 2014 un dossier de candidature aux Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur le territoire « Sianne et bas-Alagnon », qui incluait les sites Natura 2000 « Vallées et gîtes de la Sianne et du bas-Alagnon » et « Lacs d'Espalem et de Lorlanges ». Ce dossier n'avait alors pas été retenu par le comité des cofinanceurs.

Le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL), qui était partenaire du SMAT dans le cadre de la candidature de 2014, a choisi de déposer une candidature en 2015 suite à la sollicitation de plusieurs structures. Cette candidature concerne l'ensemble du territoire du SIGAL, et porte notamment sur les enjeux Eau, Biodiversité et Zones humides. Les deux sites Natura 2000 cités précédemment sont inclus dans le volet « Biodiversité » du projet agro-environnemental qui a été déposé en novembre 2015 suite à l'avis favorable donné à la candidature par le comité des cofinanceurs.

Le SMAT du Haut-Allier est partenaire du SIGAL dans le cadre de ce projet agro-environnemental, dans le cas d'une validation, il sera en charge de l'animation sur les sites Natura 2000 dont il est structure porteuse. Le PAEC Alagnon est par ailleurs le fruit d'un travail collectif auquel le SMAT du Haut-Allier a pris part (réunions de concertation, rédaction, choix des mesures, etc...) de même que d'autres structures : Chambres d'agriculture 43, 15 et 63, Auvergne estives, LPO, CEN Auvergne, Communauté de communes du Pays de Massiac.

Au titre de l'enjeu biodiversité, les mesures suivantes sont proposées dans le PAEC Alagnon :

MAE Système

Sur les surfaces d'estives collectives (a priori non concernées par les sites portés par le SMAT),

- **Mesure Système herbager et pastoral – entités collectives (SHP 02)** rémunérée à hauteur de 47,15 €/ha/an

Cette mesure engage les entités collectives contractantes à des résultats sur leurs surfaces en herbe :

- soit une richesse floristique démontrée par la présence de 4 plantes indicatrices parmi une liste de 20 définie localement ;
- soit un niveau de pâturage satisfaisant, ni trop faible ni trop fort.

Cette mesure ne concerne pas le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lortalengs »

Engagements unitaires

Milieu	Combinaison d'engagements	Description	Montant unitaire €/ha/an	Surface estimée engagée (ha total PAEC)
Pelouses et pâtures mécanisables	HERBE 03 + HERBE 04	Absence de fertilisation et limitation de la pression de pâturage sur les prairies visant à maintenir la diversité floristique et limiter l'eutrophisation.	110,85	750
Pelouses non mécanisables	HERBE 09	Gestion pastorale : établissement et mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale permettant de maintenir les milieux ouverts sans surexploitation.	75,44	110
Prairies (de fauche et pelouses)	HERBE 07	Maintien de la richesse floristique : engagement à la présence de 4 plantes indicatrices parmi une liste de 20 plantes définie localement	66,01	350
Landes	OUVERT 01	Réouverture de milieux en déprise grâce à un programme de travaux établi ici sur 4 des 5 années de contractualisation.	246,76	15,5
	OUVERT 02	Maintien de l'ouverture de parcelles en déprises par travaux d'entretien mécaniques ou manuels. Programme de travaux établi ici sur les 5 années de contractualisation.	95,42	5,5
Berges	MILIEU 01 + HERBE 03 + HERBE 04	Absence de fertilisation et limitation de la pression de pâturage sur les prairies visant à maintenir la diversité floristique et limiter l'eutrophisation. Mise en défens de 3% de la surface de la parcelle (ciblée sur les berges.	171,80	300
TOTAL				1 531

Les propositions de mesures et les chiffrages, pour la partie concernant le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges », ont été inspirés de la précédente campagne de contractualisation MAET (2011). Deux exploitants agricoles s'étaient engagés, pour une surface totale de 16 hectares environ.

Détail des opérations	Nombre de jours 2ème semestre 2015
1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)	
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000 :	1,5 j
1.3 Accompagnement du PAEC	1,5 j
2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)	
2.5 Préparation / contribution à la rédaction de cahiers des charges, de formations	6 j
TOTAL	9 j

2 Evaluations d'incidences

Les évaluations d'incidences font partie de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un aspect plus réglementaire. Elles consistent à évaluer l'impact de travaux, d'aménagements, de manifestations ou de programmes sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'un site, afin de les éviter, de les minimiser ou de les compenser (mesures « compensatoires »).

Durant l'année 2015, l'animateur n'a pas été sollicité pour des projets soumis à évaluation des incidences concernant le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges ».

3 Suivis scientifiques et techniques

Formation dans le cadre du PRA Odonates

L'animateur du site a participé à une formation sur l'identification et la biologie des Odonates organisée le 23 septembre 2015 conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et le CPIE de Haute-Auvergne, dans le cadre du Plan régional d'actions en faveur des Odonates (PRA Odonates). Cette session a été organisée en deux temps : partie en salle à Massiac, avec description des principales familles d'Odonates, les principaux critères de leur détermination, leur biologie et leur écologie. L'après-midi était consacré à une phase de terrain sur la commune d'Espalem, occasion de mettre en pratique les bases acquises au cours de la matinée.

Cette formation avait pour objectif la constitution d'un réseau d'observateurs et de fournisseurs de données sur la répartition des Odonates, mais aussi de

sensibiliser les gestionnaires à la prise en compte de la biologie des Odonates dans les aménagements.

Détail des opérations	Nombre de jours 2 ^{ème} semestre 2015
4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)	
4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)	0,5 j
TOTAL	0,5 j

4 Veille à la cohérence des politiques publiques

4.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

Intitulé	Partenaires ou contacts (le cas échéant)	Rôle / intervention de la structure animatrice
Réunion des structures animatrices Natura 2000 en Haute-Loire	DDT 43	Participation à la réunion
Réunion du Comité de suivi sur les zones humides du Devès	Département de Haute-Loire	Participation à la réunion du comité de suivi des zones humides du Devès, à l'initiative du Département de la Haute-Loire. L'animateur a participé à cette réunion en particulier dans la perspective de la mise en place d'actions de gestion sur les lacs d'Espalem. En effet, ces lacs se situent dans un contexte géologique assez similaire au plateau du Devès (dépressions sur plateaux d'origine volcanique).

Détail des opérations	Nombre de jours 2 ^{ème} semestre 2015
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	
Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches suivantes : - Voir tableau précédent	0,25 j
TOTAL	0,25 j

5 Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

5.1 Gestion administrative et financière

- Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2015. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

- Gestion et suivi du programme d'actions

Au cours de l'année, l'animateur a planifié et organisé son emploi du temps, classé les documents relatifs à l'animation du site, archivé les mails et complété son calendrier de suivi.

- Mise à jour de la base de données SUDOCO

La mise à jour de la base de données s'est poursuivie en 2015.

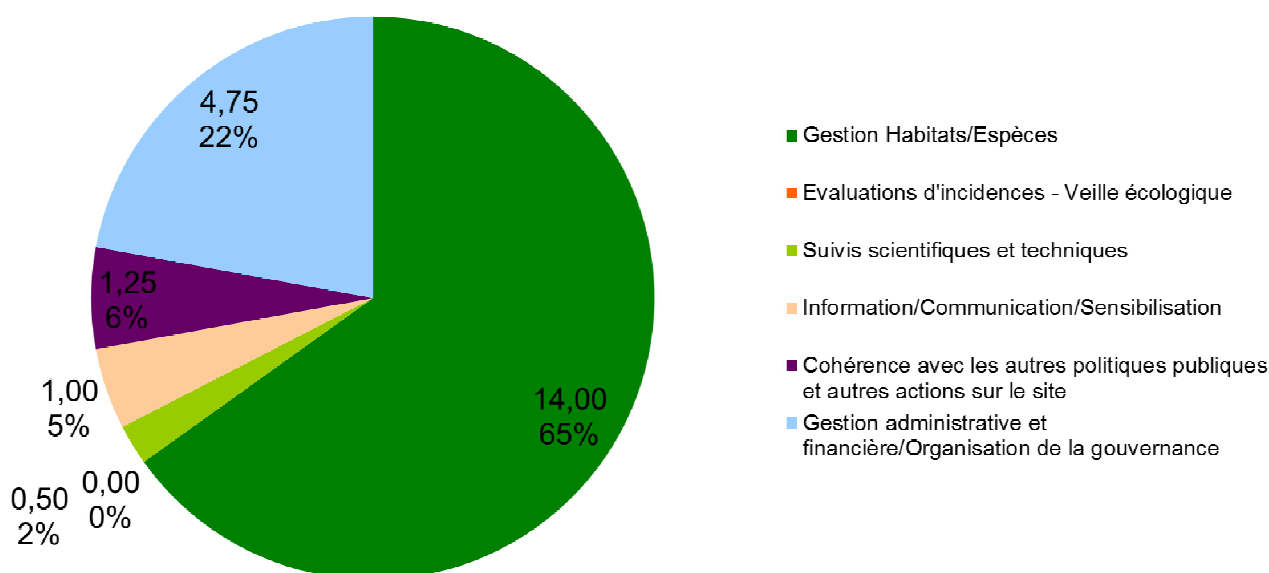
Détail des opérations	Nombre de jours 2 ^{ème} semestre 2015
7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site	
<u>7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics</u>	0,75 j
9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité	
<u>9.1 Rapport d'activité annuel</u>	1,5 j
<u>9.2 Renseignement de SUDOCO (logiciel de suivi des Docobs)</u>	
TOTAL	2,25 j

III. Synthèse de l'animation 2015 sur le site "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"

1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la part du temps d'animation (nombre de jours et % correspondant) consacré à chaque partie de l'animation globale selon le classement précédent :

Répartition du temps d'animation sur le site "Lacs d'Espalem et de Lorlanges" Année 2015



On note que la gestion des habitats naturels et espèces représente les 2/3 du temps d'animation consacré au site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » en 2015. Le projet de mise en place de mesures de gestion pour les lacs de la Pénide ainsi que l'élaboration du PAEC Alagnon ont constitué la quasi-intégralité de ce temps. Ces projets de moyen et long terme demandent une attention particulière, notamment la gestion des lacs au vu des forts enjeux environnementaux et socio-économiques.

La part de gestion administrative et financière ne semble pas excessive au vu du contexte de l'année 2015 (transition entre programmes FEADER).

2. Synthèse financière

Le tableau suivant résume les dépenses et les recettes engagées pour le second semestre de l'année 2015 pour le site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges" (convention attributive n°2015-016):

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	3 372,89 €	2 697,33 €
Frais professionnels		0,00 €	
TOTAL		3 372,89 €	2 697,33 €

La différence entre la demande de subvention et le coût d'animation réel sera compensée en 2016.

A Langeac, le 31 décembre 2015

Le Président du SMAT du Haut-Allier
Jean-Pierre VIGIER



Annexes


Documents relatifs au projet sur la gestion des lacs de La Pénide



Lacs d'Espalem et de Lorlanges

Réunion du 22/06/2015 - Espalem

1 22/06/15



Sommaire

- **Contexte du site des lacs de La Pénide**
- **Objectifs de la réunion :**
 - Point sur l'existant et la gestion actuelle du Grand Lac et du Lac Citrou
 - Orientations et scénarii pour l'avenir
- **Discussions**

2 22/06/15



Contexte du site des lacs de La Pénide

- Un plateau basaltique support de « lacs de Chaux », à une altitude moyenne de 685 m
- L'hypothèse d'une origine glaciaire (les « pingos »)
- 4 dépressions aux niveaux d'eau fluctuants au cours de l'année
- Un fonctionnement hydrologique uniquement dépendant des précipitations et de l'évaporation, une faible contribution des fossés d'écoulement



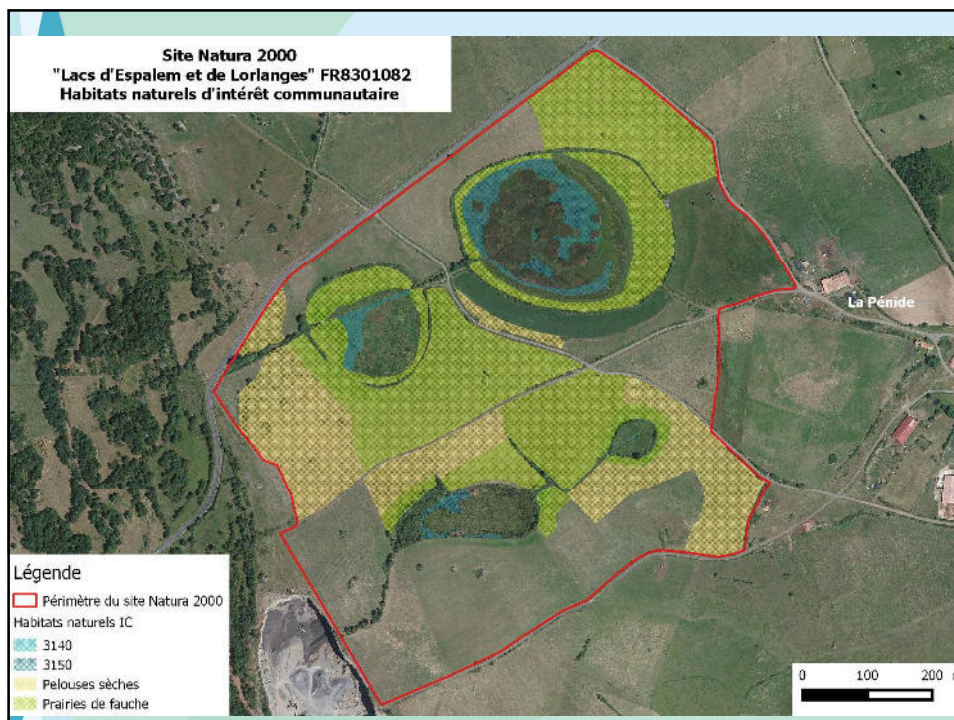

4

22/06/15



Contexte du site des lacs de La Pénide

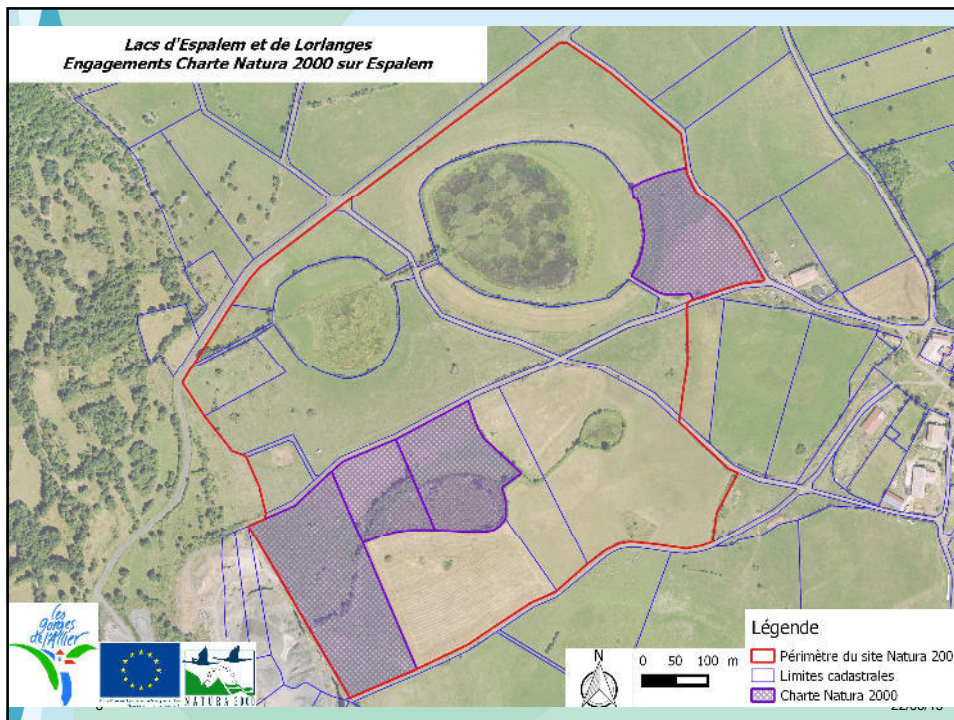
- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (**ZNIEFF**) de type 1 depuis 1982
 - 24 espèces déterminantes (Oiseaux, Amphibiens, Insectes, Espèces végétales)
- Un **site Natura 2000** depuis 1999, doté d'un Document d'objectifs (Docob) en 2010
 - 2 espèces d'intérêt communautaire : Le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté
 - 4 Habitats naturels (aquatiques, prairies de fauche et pelouses sèches)
- Un Espace Naturel Sensible (**ENS**) du Département depuis 2012

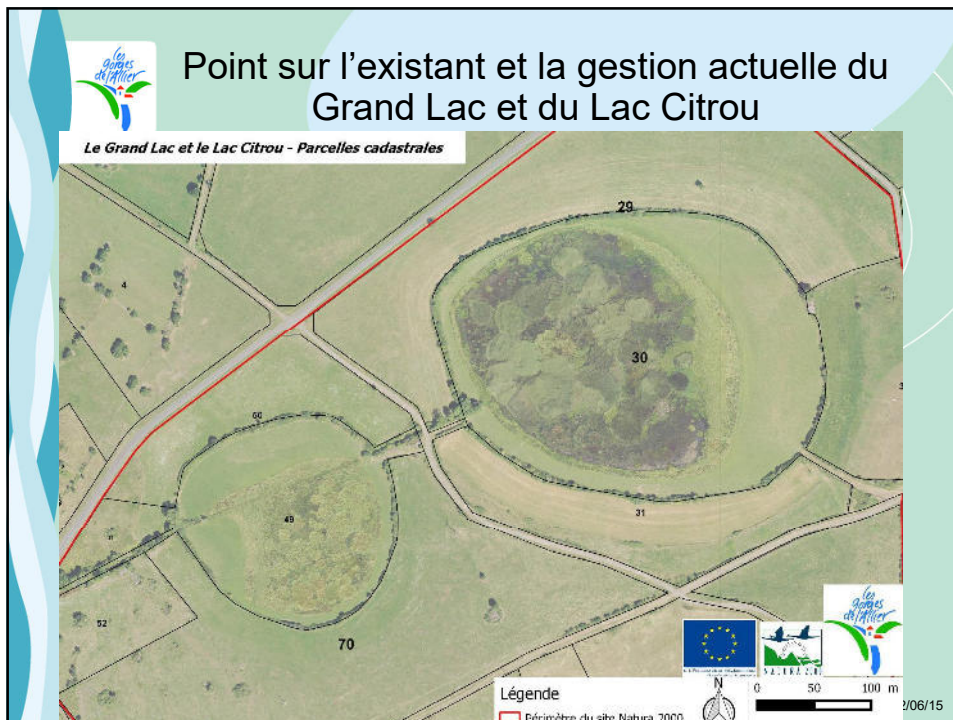





Point sur l'existant et la gestion actuelle du Grand Lac et du Lac Citrou

- Natura 2000 : des démarches contractuelles
- 2 niveaux de contractualisation :
 - **Charte Natura 2000** (10,5 ha engagés) :
 - Des engagements à maintenir le milieu en bon état
 - N'implique pas de surcoût
 - Contrepartie : exonération de la taxe sur le foncier non-bâti
 - **Contrats Natura 2000** (16 ha engagés) :
 - Impliquent un surcoût pour le contractant
 - Surcoût compensé par une aide de l'Etat et de l'Europe
 - 3 types de contrats :
 - Mesures agro-environnementales
 - Contrats forestiers
 - Contrats ni-agricoles-ni-forestiers





 Point sur l'existant et la gestion actuelle du Grand Lac et du Lac Citrou

- Une fauche annuelle des prairies situées autour des lacs
- Question : pérennité de cette fauche dans les années à venir ?
- Comment continuer à assurer la gestion des prairies de fauche des lacs, en accord avec les enjeux de conservation de la faune (amphibiens, oiseaux, insectes, etc ...) ?

10

22/06/15



Orientations pour l'avenir

- Envisager les différents scénarii (non-intervention, gestion contractuelle, réalisation de travaux)
- Mesurer les impacts de ces actions (sur la gestion, sur les enjeux environnementaux, sur le fonctionnement des lacs)
- Mesurer le coût et la faisabilité des actions



Discussion



Site Natura 2000
« Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082
Réunion à Espalem - 22/06/2015

Feuille de présence

Nom/	Prénom	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
SOCIER	Dickie		socier.mj.ciel@hotmail.fr 06.99.85.88.36
BENARD	Delphine		
MULLER	Solenne		solenne.mulle1@cpieduvelay.fr 04.41.03.01.17
BAISSAT	Annelise		annelise.baissat@cpieduvelay.fr 06.78.91.30.91
AVINSIS	Stéphanie		cyan.airvin@orange.fr
FIALIP.	YANNICK		
ALEZARD	SOCELYNE		04 71 76 25 52
ROMEUF.	Robert		maire.d'espalem@orange.fr

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
Doux Elisabeth			La Penide Espalem
BERTBAND Dominique	Fédération Espalonn		Rogues ESPALONN.
GRIMAUD Jacques	Département de la H ^t -Loire		Jacques Grimaud de Montebouillon
Alain FIALIP	Ayant droit naturel de la Pénide		
OLAGNOL David	GRAT du Haut-Allier		

**Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges »
FR8301082**

**Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le
Grand Lac et le Lac Citrou**

Projet de cahier des charges

Octobre 2015

Version provisoire

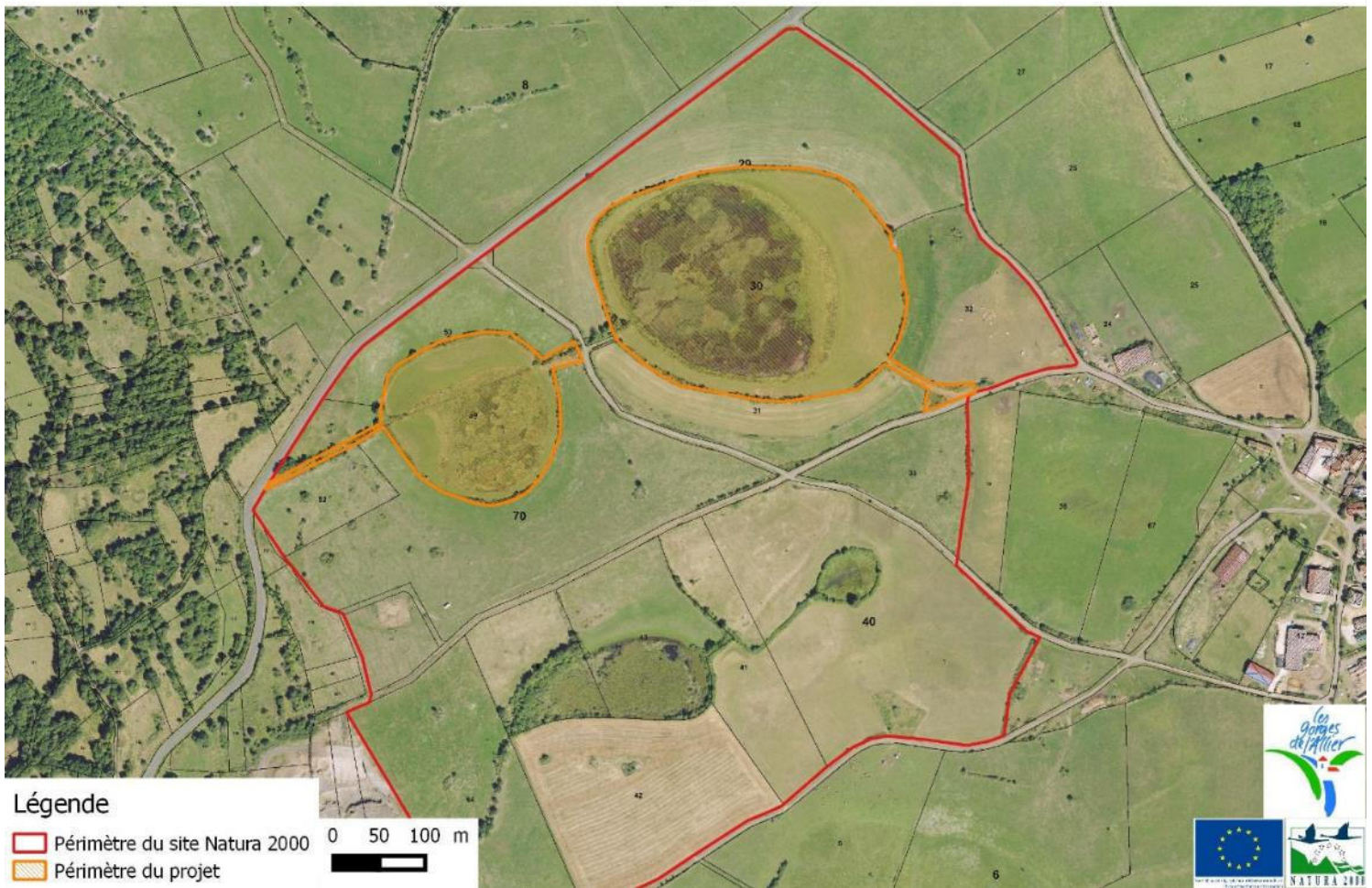


1. Diagnostic écologique et socio-économique

1.1 Périmètre du projet

Le périmètre du projet se situe sur les secteurs des lacs de chaux dits « Grand Lac » et « Lac Citrou », à proximité du hameau de La Pénide sur la commune d'Espalem. Il comprend les parcelles cadastrales n°ZM0030 (Grand Lac, de surface cadastrale 7,2230 ha) et ZM0049 (Lac Citrou, de surface cadastrale 2 ha 95a 30ca). La carte suivante présente la localisation du projet :

**Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou - Projet de contrat Natura 2000**



Ces deux parcelles appartiennent aux Habitants de La Pénide et sont gérées par la commune d'Espalem car aucune Commission syndicale n'a été constituée.

1.2 Diagnostic écologique et socio-économique du site

- Espèces d'intérêt communautaire

Les deux parcelles cadastrales se situent intégralement dans le périmètre du site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR8301082. Elles sont également incluses dans le périmètre de la ZNIEFF « Le Grand Lac et le Lac Citrou ».

En outre, les Lacs d'Espalem ont été intégrés au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à l'occasion de la révision du Schéma départemental des espaces naturels sensibles par le Département de la Haute-Loire en 2012.

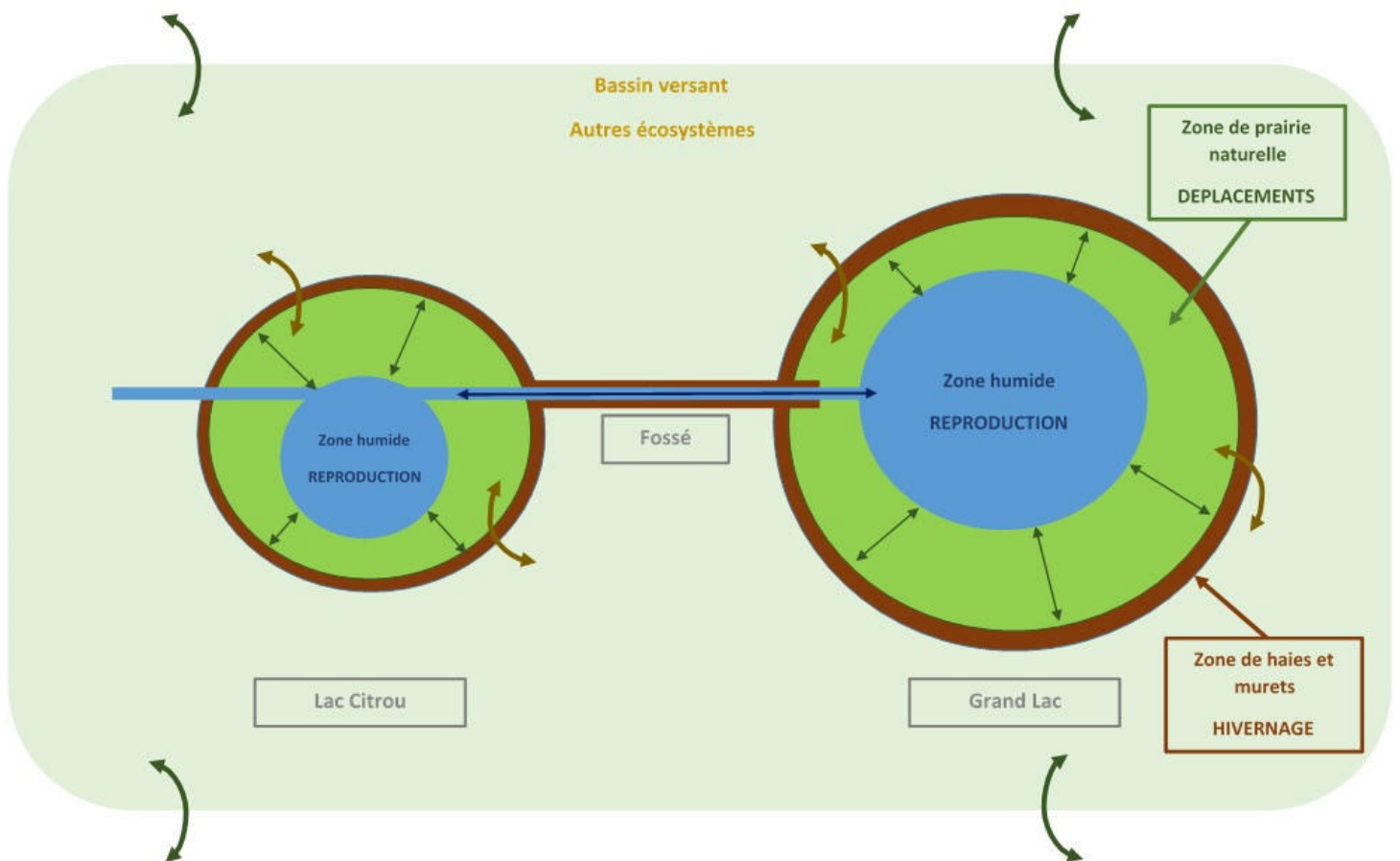
Le site Natura 2000 a été désigné pour deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Le maintien des populations de ces amphibiens sont intimement liées à la présence des milieux humides que sont les lacs d'Espalem à proximité de structures agricoles et bocagères entretenues de manière raisonnée depuis des décennies (prairies naturelles, haies boisées, murets de pierre, pierriers, etc...).

Par ailleurs, le site des lacs d'Espalem est reconnu aux échelles départementale et régionale pour la diversité d'espèces d'amphibiens qui le fréquentent. Il fait partie du réseau de suivi de l'Observatoire des amphibiens, piloté par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Velay, qui intègre une série de trois à quatre passages en saison de reproduction tous les deux ans. Ils visent à évaluer la diversité batrachologique globale du site. Au cours des inventaires les plus récents, 6 espèces et un groupe d'espèces d'amphibiens ont été contactés sur ce site :

- Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Rainette verte (*Hyla arborea*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Groupe des Grenouilles vertes

Des données antérieures font état de la présence d'autres espèces : L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*).

Les milieux humides associés aux lacs de chaux représentent des sites de reproduction avérés et réguliers pour les espèces citées précédemment. Les prairies naturelles qui bordent ces zones humides sont d'importants corridors écologiques pour le déplacement des individus entre les sites de reproduction (lacs) et les zones d'hivernage (haies et murets situés en bordure des prairies). Le fossé d'origine anthropique reliant le Grand Lac et le Lac Citrou, créé à l'origine pour « assainir » les lacs en diminuant la hauteur de la nappe d'eau libre, constitue également un couloir de déplacement important pour les populations d'amphibiens, mais également pour leur reproduction. De manière schématique, on peut représenter ainsi l'imbrication des différents habitats favorables aux amphibiens sur le site :



Le site possède également un enjeu relatif aux Odonates, il existe une donnée de présence de l'Agrion à Lunule (*Coenagrion lunulatum*). Cette espèce patrimoniale est l'une des espèces prioritaires recensées dans la déclinaison régionale du Plan National d'Actions (PNA) en faveur des Odonates. Le Massif Central, et en particulier l'Auvergne porte une importante responsabilité dans la conservation de cette espèce. La présence de zones humides ainsi que de prairies et de haies sont très favorables à bon nombre d'espèces de ce groupe taxonomique.

- Habitats naturels d'intérêt communautaire

Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents sur le site du projet. On trouve notamment (inventaire 2014 – Latitude Biodiversité) :

- **3150** : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition. Sur le Grand Lac et le Lac Citrou, on trouve notamment des communautés à Utriculaire, Glycérie et Lentilles d'eau, dont la présence notable de la Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*). Cet habitat est sensible à l'envasement et à l'eutrophisation, un équilibre des communautés végétales doit être maintenu.
- **6510** : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*). Cet habitat semi-naturel est en bon état de conservation,

et abrite une grande diversité végétale entretenue par une fauche annuelle et une absence d'apports d'amendements et d'engrais (minéraux ou organiques).

- **Gestion historique et activité agricole de la zone**

La zone concernée par le projet est gérée historiquement par des exploitants agricoles du village de La Pénide.

Jusqu'à une époque récente, chaque ayant-droit de la section se voyait attribuer un lot tiré au sort annuellement, représentant une parcelle de prairie située autour des lacs. Chacun exploitait alors sa parcelle tirée au sort, le plus souvent par la fauche et la récolte de foin. Désormais, bien que le principe de l'attribution des récoltes reste la répartition équitable entre ayant-droits, le travail est réalisé par quatre exploitants, chacun étant responsable de l'une des tâches des fenaisons sur l'ensemble des surfaces de prairies.

Les haies bordant les prairies sur lesquelles reposent les lacs étaient historiquement gérées par écobuage partiel. En effet, régulièrement, les bergers brûlaient une partie des haies chaque année afin qu'elles ne s'élargissent pas sur les prairies. De cette manière, l'ensemble des haies n'était pas brûlé systématiquement mais de manière alternée. Ce système de gestion n'est aujourd'hui pas recommandé dans le cadre d'une volonté de maintien des populations d'amphibiens.

Depuis l'élaboration du Document d'objectifs (2009-2010), des exploitants du village mentionnent régulièrement à l'occasion des réunions du Comité de pilotage la problématique de l'élévation du niveau d'eau des lacs, qui n'est pas compatible avec une gestion par fauche à long terme des prairies situées autour des lacs. Cette élévation du niveau d'eau des lacs est légèrement visible lorsque l'on compare des photographies aériennes entre 1949 et 2010 (cf Etude hydro-géo-morphologique des lacs, 2012 – CPGF-Horizon), elle s'appuie par ailleurs sur des témoignages locaux. La question de la bonne gestion du niveau de l'eau des lacs avait alors clairement été écrite dans le Document d'objectifs du site.

2. Enjeux et objectifs de l'action de gestion

La synthèse des enjeux précédemment décrits nous amène aux conclusions suivantes :

- La présence d'eau dans les lacs de chaux est indispensable à la reproduction des amphibiens dont les deux relevant des annexes II et IV de la Directive Habitats pour lesquels le site a été désigné. La présence d'eau dans les lacs ne doit donc en aucun cas être remise en cause ;
- La présence des prairies naturelles de fauche situées autour des lacs est due à une gestion par les exploitants agricoles de La Pénide depuis des décennies. Si l'augmentation du niveau d'eau perdure, la pratique de la fauche et l'entretien des prairies sera compromis. La problématique semble prédominante sur le Lac Citrou ;
- Une gestion encadrée et raisonnée du fossé exutoire du Grand Lac et du Lac Citrou est une issue permettant de répondre à l'enjeu de maintien de l'activité agricole nécessaire au maintien des prairies de fauche d'intérêt communautaire, en préservant les habitats nécessaires à la reproduction des amphibiens.
- La gestion raisonnée des haies (de type buissonnant) situées autour des prairies répondra d'une part au maintien de surfaces en prairie (en évitant l'extension de la haie), et d'autre part au maintien d'habitats d'hivernage pour les amphibiens en évitant une destruction partielle ou totale de ces haies.

L'action de gestion proposée se rattache aux objectifs de développement durable du Docob suivants :

- « Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides favorisant la présence des amphibiens d'intérêt communautaire »
- « Maintenir des pratiques agricoles permettant la présence d'habitats agropastoraux »
- « Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides permettant la présence d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire »

Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs opérationnel « Assurer une bonne gestion du niveau d'eau » et « « Maintenir/restaurer les milieux ouverts et diversifiés » qui répondent aux trois objectifs généraux précédents.

3. Programme d'actions et cahiers des charges

Le programme d'actions comprend les éléments suivants :

1. **Curage local du fossé exutoire sur le Lac Citrou et débroussaillage sur les autres parties du fossé**

L'action se réfère à la mesure A32312 P et R « Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides ». Elle consiste en un curage léger du fossé exutoire sur une longueur d'environ 140 m, uniquement sur la parcelle n°ZM0049 concernant le fossé en contact avec le Lac Citrou. Ce choix a été opéré en concertation avec les exploitants locaux, et permet de répondre à la problématique prédominante sur le Lac Citrou.

Un débroussaillage des parties situées en dehors du Lac Citrou sera opéré. Il concerne les parties les plus profondes et les moins accessibles du fossé exutoire, aucun curage du fond ne sera opéré sur ces éléments. La priorité dans cette seconde partie sera la maîtrise et l'enlèvement des ligneux. Les opérations devront se conformer aux exigences suivantes :

Engagements non-rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation de matériels évitant toute pollution ponctuelle ;- Le curage devra permettre le maintien de berges avec une pente inférieure à 60 % ;- Dans tous les cas, le curage ne devra pas aller au-delà du « vieux fond » du fossé, il ne s'agit pas d'un recalibrage mais bien d'un entretien. Le niveau de curage sera établi en lien avec la structure assurant le suivi écologique du chantier ;- Maintien des végétaux du haut des berges sur un minimum de 50 % de la partie directement en lien avec le Lac Citrou (soit sur une longueur de 150m) ;- Période obligatoire des travaux : Entre le 15 octobre et le 15 décembre, pour tenir compte des périodes de sensibilité des amphibiens et des oiseaux notamment ;
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Curage léger (mise sur berges des mottes d'hélophytes) mécanique ou manuel sur la partie « Lac Citrou » uniquement, éventuel enlèvement de ligneux avec du matériel adapté à des conditions humides veillant à ne pas déstructurer le terrain ;- Désencombrement des passages busés situés sur le linéaire du fossé (Grand Lac et Lac Citrou) ;- Débroussaillage sur le fond du fossé (parties hors contact avec le Lac Citrou) et enlèvement de ligneux ;- Evacuation des matériaux extraits, hors mottes d'hélophytes déposées sur les berges ;- Accompagnement et suivi écologique des travaux par une structure spécialisée.

Les engagements relatifs au fossé exutoire sont représentés sur la carte correspondante située en Annexes.

2. Création de mares favorables aux amphibiens

L'action se réfère à la mesure A32309 P « Création ou rétablissement de mares ou d'étangs ». Elle consiste en le creusement de trois mares d'une surface de 10m² environ sur le périmètre du Lac Citrou. Ces mares associées au fossé exutoire constitueront un réseau de sites favorables à la reproduction d'espèces pionnières telles que le Sonneur à Ventre jaune, avec une disponibilité d'eau libre de faible profondeur.

Engagements non-rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période obligatoire des travaux : Entre le 15 octobre et le 15 décembre, pour tenir compte des périodes de sensibilité des amphibiens et des oiseaux notamment ;- Utilisation de matériels évitant toute pollution ponctuelle ;
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Curage et gestion des produits de curage ;- Exportation des produits (végétaux, terre et vases)- Accompagnement et suivi écologique des travaux par une structure spécialisée.

Les engagements relatifs à la création de mares sont représentés sur la carte correspondante située en Annexes.

3. Mise en place d'un système de gestion et de suivi des niveaux d'eau

Cette opération se rattache également à la mesure A32312 P et R, elle permet de suivre le niveau d'eau des lacs pour garantir l'efficacité des travaux.

Engagements non-rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période obligatoire des travaux : Entre le 15 octobre et le 15 décembre, pour tenir compte des périodes de sensibilité des amphibiens et des oiseaux notamment ;- Utilisation de matériels évitant toute pollution ponctuelle ;
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Acquisition et pose d'un système de seuil à niveau fixe minimal ;- Achat et pose d'une échelle limnimétrique permettant de relever de manière régulière le niveau d'eau des lacs ;- Achat et pose d'un pluviomètre fixe permettant d'enregistrer les niveaux de précipitations, ainsi que les éventuelles protections nécessaires ;- Accompagnement et suivi écologique des travaux par une structure spécialisée.

Les relevés seront effectués de manière mensuelle, par le maître d'ouvrage ou la structure animatrice. Afin de faciliter la gestion du niveau d'eau, seule l'installation d'un seuil à niveau fixe minimal est proposée dans le cadre de cette action. Les engagements relatifs à la gestion du niveau d'eau sont représentés sur la carte correspondante située en Annexes.

4. Gestion des haies situées autour des prairies

Cette action vise à restaurer puis entretenir les linéaires de haies situés autour des lacs. La maîtrise foncière du maître d'ouvrage étant limitée aux parcelles ZM0030 et ZM0049, seule la face intérieure des haies sera traitée. Dans un premier temps, la haie sera restaurée par une taille permettant de réduire l'emprise de la haie sur la prairie de fauche. Ensuite, une taille d'entretien sera effectuée au cours de la quatrième année du contrat. Les mesures mobilisées sont :

- En année 1, la mesure A32306P « Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets » ;
- En année 4 : la mesure A32306R « Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ».

Engagements non-rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période obligatoire des travaux : Entre le 15 octobre et le 15 décembre, pour tenir compte des périodes de sensibilité des amphibiens et des oiseaux notamment ;- Utilisation de matériels évitant toute pollution ponctuelle ;- Utilisation de matériel effectuant une coupe nette des branches ;
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- En année 1, restauration par taille de la haie avec recul de la lisière avec la prairie ;- En année 4, entretien par taille de la haie ;- Broyage et export des rémanents en année 1 et en année 4.

L'objectif du contrat est d'initier la gestion des haies grâce aux deux premières phases de gestion, elles devront se pérenniser sur le long terme pour être efficaces. Les engagements relatifs aux haies sont représentés sur la carte correspondante située en Annexes.

4. Evaluation des incidences

1. Effets temporaires générés par le projet

- Le curage du fossé et la création de mares engendrera des perturbations temporaires de la végétation et de la faune. En effet, l'évacuation de matériaux, en milieux humides, exportera les larves, plants et graines situés dans les vases présentes actuellement. Ces effets négatifs seront limités par les éléments suivants :
 - o Période des travaux située en dehors des périodes de sensibilité du cycle des amphibiens (reproduction notamment). Les juvéniles auront à la période des travaux regagné leur habitat hivernal (haies et murets).
 - o Maintien de la végétation du haut de berges : en plus du stock de graines présent dans les restes de vases, les plants maintenus proches du fossé permettront une recolonisation progressive des végétaux favorables à la reproduction des amphibiens mais aussi des odonates. Le « curage à blanc » aux effets négatifs sera évité de cette manière.
 - o Le « rajeunissement » provoqué par ce curage aura potentiellement des effets positifs sur la végétation de l'habitat naturel 3150. Cependant, la végétation sera suivie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 au titre du suivi des habitats naturels. Un inventaire datant de l'année 2013 (Latitude Biodiversité) servira d'état initial pour établir le comparatif.
- La taille des haies génèrera localement et temporairement des perturbations de la faune, et potentiellement des ligneux présents dans les haies/ Ces perturbations seront minimisées grâce aux précautions suivantes :
 - o Période des travaux située en dehors des périodes sensibles pour les amphibiens, les oiseaux et les odonates. La taille sera localisée aux parties aériennes de la haie, le sol ne sera pas impacté. Ceci évitera une trop forte perturbation des amphibiens rendus en zone d'hivernage.
 - o Utilisation de matériel effectuant une coupe nette des ligneux. Ceci limitera l'éclatement des branches et leur impact sanitaire sur la haie.

2. Effets à plus long terme

- Le curage du fossé aura pour conséquence une baisse du niveau maximal de la nappe d'eau. Cependant, il n'entraînera pas un assèchement qui serait contraire aux objectifs de ce projet. Cet effet sera ressenti sur plusieurs années, ce qui est cohérent avec l'objectif de maintien de la fauche sur les prairies situées autour du lac. Les potentiels effets négatifs de l'abaissement de la nappe d'eau seront réduits voire annulés par les précautions suivantes :
 - o Mise en place d'un seuil de niveau minimal garantissant un minimum d'eau dans le fossé et donc dans les lacs. La hauteur du seuil minimal sera définie sur place avec la structure chargée de l'accompagnement des travaux ;
 - o Restauration de la présence d'eau libre de manière continue dans la partie du fossé située entre les deux lacs favorable à la reproduction du Sonneur à ventre jaune ;
 - o Création de mares permettant le maintien de points d'eau libre au sein du périmètre du lac : ces points d'eau plus ou moins temporaires au vu de la configuration du lac seront des mares favorables à la reproduction des espèces comme le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté.

5. Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel des travaux :

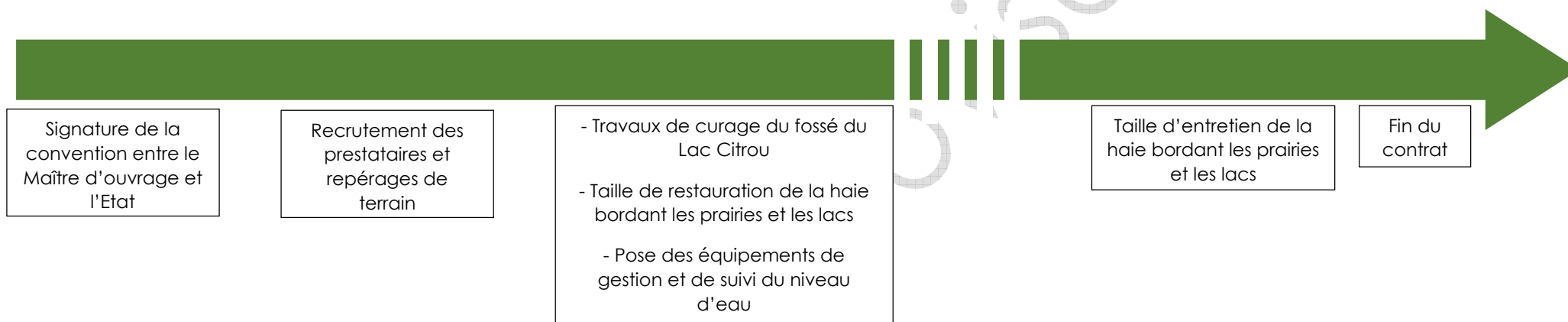
Janvier
2016

Été 2016

Septembre
2016

Septembre
2020

Janvier
2021



6. Plan de financement de l'action

Action	Dépenses	Recettes
Curage local du fossé exutoire sur le Lac Citrou et débroussaillage sur les autres parties du fossé		
Mise en place d'un système de gestion et de suivi des niveaux d'eau		
Gestion des haies situées autour des prairies		
Accompagnement écologique des travaux		
TOTAL		

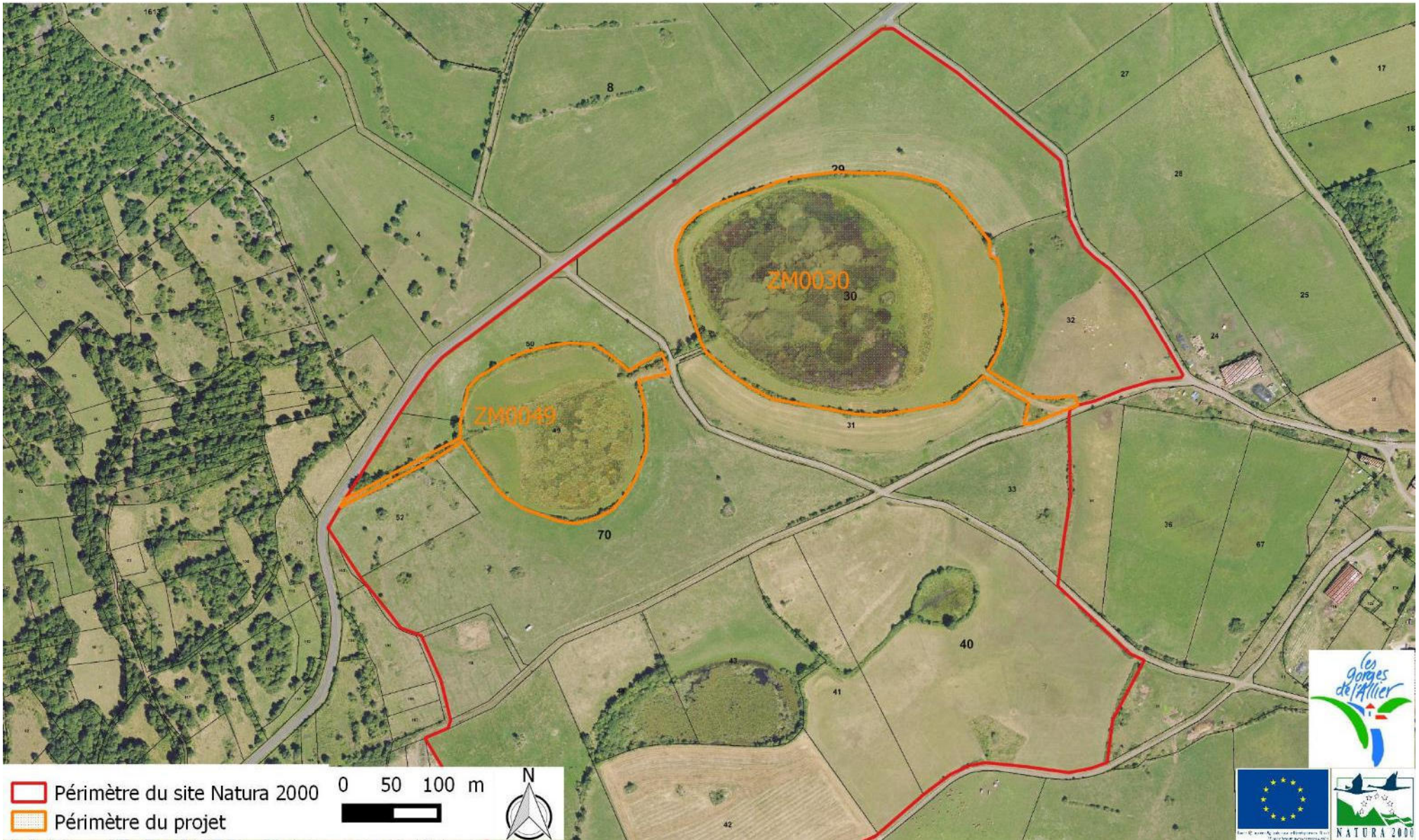
Version provisoire

Annexes

Version provisoire

Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou
Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le Grand lac et le lac Citrou


Localisation du projet



Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou
Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le Grand lac et le lac Citrou


Action n°1 : Curage local du fossé exutoire sur le Lac Citrou




 Périmètre du site Natura 2000

 Périmètre du projet

Localisation des actions de gestion

 Fossé du Lac Citrou - zone d'évacuation des eaux

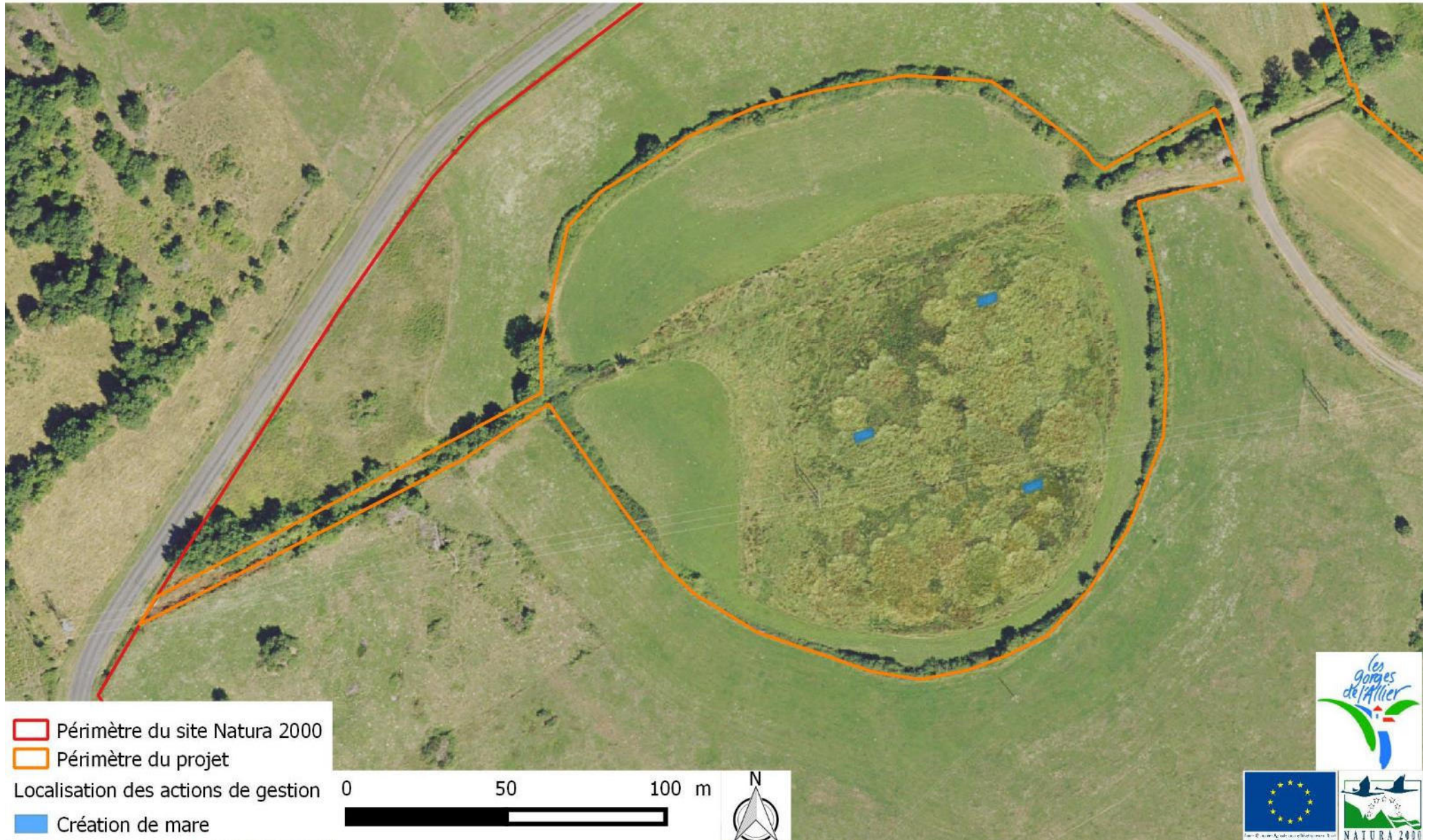
 Fossé Lac Citrou - zone en contact avec lac

0 50 100 m



Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou
Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le Grand lac et le lac Citrou




Action n°2 : Création de mares favorables aux amphibiens



Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou
Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le Grand lac et le lac Citrou

Action n°3 : Mise en place d'un système de gestion et de suivi des niveaux d'eau



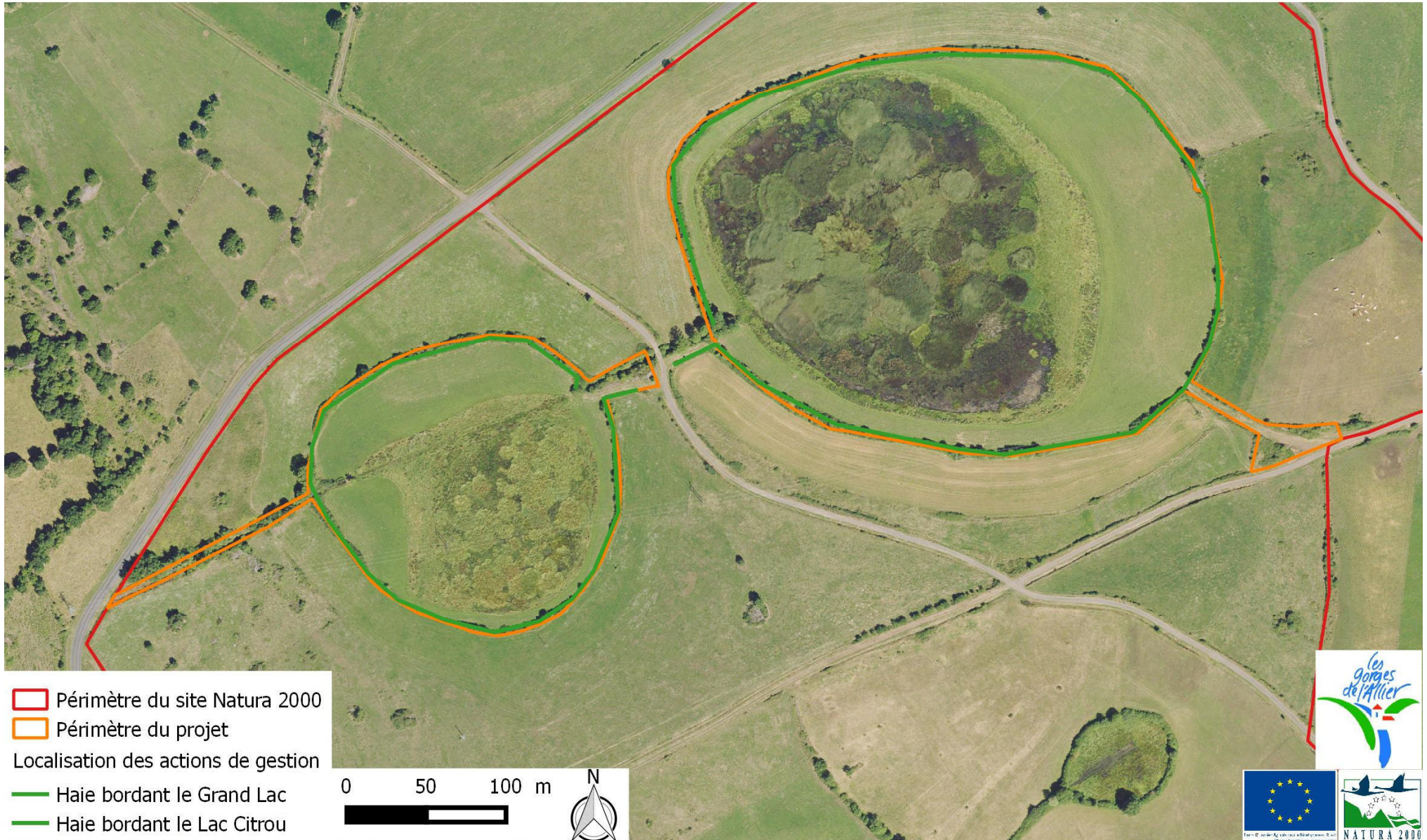
-  Périmètre du site Natura 2000
-  Périmètre du projet
- Localisation des actions de gestion
-  Equipements - Gestion du niveau d'eau

0 50 100 m



Site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"
Grand Lac et Lac Citrou
Gestion des habitats naturels et d'espèces sur le Grand lac et le lac Citrou

Action n°4 : Gestion des haies situées autour des prairies



Interventions sur le Grand Lac et le Lac Citrou – Espalem
Synthèse des remarques sur la proposition de cahier des charges SMAT du Haut-Allier / version du 16/10/2015

Partie du cahier des charges		Structure	CEN Auvergne	CPIE du Velay	DREAL Auvergne	DDT 43
1. Diagnostic	Espèces d'intérêt communautaire		- Caractère favorable des zones d'eaux libres non végétalisées pour les odonates	- Les pratiques antérieures de brûlage des haies ainsi que les drainages et assèchements à proximité du site ont probablement conduit à la disparition de l'Alyte accoucheur et du péloodyte ponctué. La responsabilité du gestionnaire pour la préservation des espèces encore présentes s'en trouve renforcée. - L'état actuel des habitats est déjà favorable aux amphibiens d'intérêt communautaire, les actions de gestion proposées sont enclines à fragiliser ces espèces plutôt qu'à les favoriser.		- Préciser la biologie de l'espèce pour mieux cibler les mesures en fonction des besoins (habitats, cycle de vie, déplacements, etc...)
	Habitats d'intérêt communautaire					
	Gestion historique des lacs		- Brûlage des haies non favorable à la faune en général au-delà des amphibiens			
2. Enjeux et objectifs de l'action			- Cœur du problème : gestion du fossé exutoire du Lac Citrou. L'argumentation sur le besoin de gestion doit se faire au regard des espèces et non aux usages, surtout en vue d'un contrat Natura 2000.	- Enjeu d'habitat terrestre et de corridor de déplacement pour le fossé entre Grand Lac et Lac Citrou - Attention à la cohérence entre gestion des haies et de l'exutoire : le débroussaillage de l'exutoire ne va pas dans le sens d'un maintien des habitats favorables aux amphibiens - Clarifier la finalité des actions et les liens entre objectifs de gestion et mesures proposées. Les actions proposées ne répondent pas à l'objectif du maintien ou de la restauration de milieux humides favorables aux amphibiens, mais à celui du maintien des pratiques agricoles permettant la présence d'habitats agropastoraux.		
3. Programme d'actions	Curage local du fossé		- Question sur le curage sur l'intégralité du linéaire de l'exutoire - Attention à l'accès des engins pour les travaux, définir les passages et zones à éviter	- Le débroussaillage systématique sur l'intégralité du fossé n'est pas favorable aux amphibiens. La présence de ligneux est importante pour les amphibiens (cf habitat terrestre pour Sonneur et triton crêté, et présence de la rainette arboricole)	- Pas d'intérêt d'une intervention (dangereuse) sur le fossé entre le Grand Lac et le Lac Citrou ; - OK pour curage des passages busés pour faire baisser le niveau sur le Lac Citrou ; - Pas d'intérêt du curage et du débroussaillage sur le fossé entre le Lac Citrou et la route ;	- Détailler les caractéristiques du matériel et la méthodologie pour limiter les incidences ; - Mettre en évidence les études et frais d'experts.
	Création de mares		- Proposition d'étaler les terres excavées sur les terres labourables alentour (voir avec exploitants agricoles) - Mieux étudier la localisation des mares pour limiter les passages d'engins, voir avec CPIE	- Partie peu documentée et peu étayée : nécessité de plus de détails et d'arguments sur la localisation, les surfaces, les profils, le fonctionnement hydrologique ; - Pour évaluer l'efficacité des mares, nécessité d'attendre la colonisation végétale puis d'un suivi spécifique qui n'apparaît pas dans le cahier des charges ; - Les travaux de curage et de gestion du niveau d'eau ne devraient intervenir qu'une fois prouvée l'efficacité des mares.	- OK	

Interventions sur le Grand Lac et le Lac Citrou – Espalem
Synthèse des remarques sur la proposition de cahier des charges SMAT du Haut-Allier / version du 16/10/2015

	Système de gestion / suivi du niveau d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Définir précisément l'objectif du seuil - Comment est défini le niveau d'eau minimal ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment est défini le niveau du seuil minimal ? - Au vu de la complexité du milieu et des conséquences non mesurées sur les végétations, la mesure semble périlleuse pour l'ensemble de la zone humide. 	<ul style="list-style-type: none"> - OK et donc travail de curage à mener uniquement en amont de ce seuil ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper les actions relatives à la même mesure ?
	Gestion des haies		<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'emprise de la haie n'est pas la restaurer ; - Pourquoi ne pas replanter sur les zones où il y a des lacunes ? Et restaurer les murets de pierres sèches et pierriers dont certains ont fait l'objet de prélèvements au godet. - Période de la première phase de travaux (plus impactante) sur les haies : plus favorable entre 15 septembre et 30 octobre, période où les amphibiens ne sont pas encore en hivernage dans la haie. Possibilité de maintenir la période proposée initialement (15/10 – 15/12) pour les travaux d'entretien s'ils sont moins impactants ; - Suggestions d'actions de restauration : <ul style="list-style-type: none"> • Plantation de haies entre Lac Long d'une part et Grand Lac / Lac Citrou d'autre part pour favoriser les déplacements • Restauration du pierrier (« clapier ») mêlé de haie buissonnante à l'entrée du Lac Citrou, dégradé par des prélèvements. Concertation avec les locaux pour mieux encadrer les usages sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> - OK sur le principe de gérer la haie au lieu de la détruire ; 	
4. Evaluation des incidences	Effets temporaires		<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe des Grenouilles vertes reste toute l'année dans l'eau, donc effets temporaires possibles. Enjeu sur le taxon <i>Pelophylax lessonae</i> présente sur liste rouge nationale - Vérifier la finesse de la cartographie des habitats de 2013 auprès du CBNMC, préalable à la gestion d'une partie aussi petite (fossé exutoire) ; - Pour la gestion des haies, séparer la phase de réduction de l'emprise de la phase d'entretien, les impacts ne sont pas les mêmes ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les effets du matériel utilisé pour les différentes opérations
	Effets à plus long terme		<ul style="list-style-type: none"> - Quelles bases scientifiques pour affirmer qu'il n'y aura pas d'assèchement des lacs ? Il y a des inconnues à ne pas occulter ; - Milieu favorable pour le SVJ : patchwork de petites pièces d'eau libre au sein du fossé exutoire plutôt qu'une continuité uniforme d'eau libre qui serait défavorable ; - Rappel sur les précautions liées au creusement des mares et leur efficacité. 		
Autres / divers		Nécessité de l'avis du CPIE	<ul style="list-style-type: none"> - Creusement des mares ne figure pas au calendrier prévisionnel : le positionner en automne 2016 pour respecter les cycles biologiques ; - La réalisation des mares et la vérification de leur efficacité (suivi qualitatif et quantitatif) devrait être réalisé avant les autres travaux d'interventions sur le fossé pour « sécuriser » les populations de SVJ et Triton crêté (sorte de refuge) ; - Les travaux sur les haies peuvent être réalisés dès 2016 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentrer l'action sur le Lac Citrou où la problématique de la fauche est prédominante ; 	